

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du mardi 12 février 2019

Budget communal :

Le conseil municipal autorise l'engagement et le règlement de dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Service des Eaux :

Le conseil approuve l'avant-projet établi par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie pour les travaux de sécurisation de l'unité de distribution de l'Hubac par la mise en place d'un second forage et l'alimentation par cette unité des quartiers situés à l'Est du Merdaric. Ces travaux font partie des réalisations prescrites par le schéma directeur d'eau potable établi en 2018.

Le conseil sollicite les aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour le financement de ces travaux.

Rénovation de la place du Champ de Mars : Réalisations complémentaires

Parallèlement aux travaux de rénovation de la place du Champ de Mars, le parvis de la mairie va être réaménagé afin de le rendre conforme aux normes actuelles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le conseil approuve l'avant-projet et sollicite l'aide financière de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Par ailleurs, un espace d'accueil pour les autocars de tourisme (avec aire de rendez-vous pour covoiturage) va être créé au bord de la RN 102 à l'entrée du parc du château de Blou. Pour financer ces travaux, le conseil sollicite l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « plan régional en faveur de la ruralité ».

Vente de parcelles communales

Le conseil valide la vente de 8 lots de parcelles de terrain, appartenant à la commune par suite de la procédure de récupération de biens sans maître, et pour lesquels une offre d'achat avait été déposée en mairie.

Cinéma la Vesprade

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention avec la Maison de l'Image, relative à la gestion de la salle pour l'année 2019. La convention définit notamment les conditions d'utilisation de la salle et du matériel ainsi que les périodes et horaires des projections. Sur le plan financier, la commune s'engage sur la base d'une recette minimale garantie de 260 € par séance (projections régulières et jeune public), globalisée sur l'année.

Personnel communal

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi aidé dans le cadre des

contrats uniques d'insertion (parcours emploi compétences), à destination d'un jeune agent ayant déjà été recruté par la commune sur un CDD occasionnel au service technique. Lorsque les conditions seront réunies, le CUI sera converti en contrat d'apprentissage. L'agent sera formé à des métiers correspondant aux besoins de la collectivité.

Décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés de travaux correspondant à la mise en conformité des captages d'eau potable ainsi qu'à la mise en place de la télésurveillance sur les unités de distribution de la Grand Font et de l'Hubac.

Il a également signé un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement de la place du Champ de Mars.